

1.—Terres du Canada classées selon le mode de possession, vers 1948—fin

Mode de possession	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. du N.-O.	Canada
	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés
1. Aliénées de la Couronne ou en voie d'aliénation.....	44,196	104,401	78,016	18,991	62	365,348
2. Terres fédérales à l'exclusion des parcs nationaux et des réserves indiennes.....	3	47	103	161	1,455,088 ²	1,455,644
3. Parcs nationaux du Dominion.....	1,149	1,496	20,739 ³	1,671	3,625 ⁴	29,196 ¹
4. Réserves indiennes.....	816	1,879	2,217	1,301	9	8,704
5. Terres provinciales, y compris terres cédées à bail et réserves forestières, mais à l'exclusion des parcs provinciaux.....	173,559	128,468	147,713	320,259	néant	1,571,355
6. Parcs provinciaux.....	néant	1,684	12	16,896	"	31,856
Totaux, superficie en terre.....	219,723	237,975	248,800	359,279	1,458,784	3,462,103

¹ Comprend le Parc de la Gatineau (25 milles carrés) et le Parc des Champs de Bataille de Québec (0-36 mille carré) qui relèvent du gouvernement fédéral mais qui ne sont pas strictement des "parcs nationaux". ² Comprend 952,849 milles carrés constitués par décret du conseil en réserve de gibier où seuls les Indiens et les Esquimaux peuvent chasser, en sanctuaires de gibier où la chasse et le piégeage sont interdits et en réserves de pâturage pour les rennes, lesquels cependant ne sont pas considérés comme parcs nationaux. ³ Y compris le parc du Bison des Bois (qui, constitué en réserve par le gouvernement fédéral, n'est pas administré comme parc national) et la réserve de sables bitumineux (2,068 acres). ⁴ Y compris la partie du parc du Bison des Bois située dans les Territoires du Nord-Ouest.

Sous-section 1.—Terres publiques fédérales*

Les terres publiques qui restent sous l'administration fédérale sont celles des Territoires du Nord-Ouest, y compris l'archipel arctique et les îles de la baie et du détroit d'Hudson et de la baie James; celles du territoire du Yukon; les parcs nationaux et les lieux historiques; les stations forestières expérimentales; les fermes expérimentales; les réserves indiennes; les terres de l'artillerie et de l'amirauté et, en général, toutes les terres détenues par les divers ministères du gouvernement fédéral pour fins diverses relatives à l'administration du pays, y compris la réserve de sables bitumineux composée de quatre zones d'une superficie globale de 2,068 acres dans le district de Fort-McMurray, en Alberta. Les terres et autres ressources naturelles en deçà des frontières du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, administrées autrefois par le gouvernement fédéral, ont été transférées en 1930 à l'administration des provinces concernées.

La plus grande partie des terres fédérales est formée du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, dont la superficie globale est d'environ 1,458,784 milles carrés ou 42 p. 100 de la superficie terrestre du Canada. En général, la limite méridionale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest est le 60° de latitude nord. En Europe, les villes d'Oslo, de Stockholm, et de Leningrad sont situées près de cette ligne; les trois quarts environ de la Norvège, les deux tiers de la Suède, la Finlande et une grande partie de la Russie sont au nord. Cette partie septentrionale du domaine national est administrée par la Division des terres et des services de développement du ministère des Mines et Ressources. La Gendarmerie royale du Canada fait respecter la loi et maintient l'ordre.

Territoires du Nord-Ouest.—L'essor de l'industrie minière, particulièrement dans le district de Yellowknife, est à la base d'une grande partie de l'activité dans les Territoires du Nord-Ouest en 1947. La vague de prospection et de piquetage,

* Préparé sous la direction de R. A. Gibson, I.S.O., directeur, Division des terres et des services de développement, ministère des Mines et Ressources, Ottawa.